

MISE EN LIGNE LE

2 OCT. 2024



Neuville
en Ferrain

Département du Nord - Arrondissement de Lille – Métropole Européenne
de Lille

VILLE DE NEUVILLE EN FERRAIN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 26 septembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de la convocation à la réunion : vendredi 20 septembre 2024.

Secrétaire de séance : Monsieur Robin DELPLANQUE

L'An deux mil vingt-quatre, le vingt-six septembre à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame le Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins trois jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : (28) Madame le Maire, Monsieur Alain RIME, Madame Marie-Stéphanie VERVAEKE, Madame Marylène HEYE, Monsieur Thierry VANELSLANDE, Madame Sylvie DELPLANQUE, Monsieur Jimmy COUPÉ, Madame Maria-Pilar DESRUMEAUX, Monsieur Laurent DEGRYSE, Monsieur Marc DUFOUR, Madame Apolline ARQUIER, Monsieur Éric DOCQUIER, Madame Isabelle VERBEKE, Madame Lilliane DENYS, Monsieur Gérard REMACLE, Madame Claudine HEYMAN, Monsieur Luc LECRU, Monsieur Philippe SIX, Monsieur Jérôme LEMAY, Madame Sophie CANTON, Madame Sophie BELE, Madame Aurélie LAPERE, Madame Anne VÉRISSIMO, Monsieur Antoine MEESCHAERT, Monsieur Julien DEWAELE, Madame Coralie PERIER, Monsieur Robin DELPLANQUE, Monsieur Gautier MIGNOT.

Excusé(s) ou Absent(s) : (5) Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS (pouvoir donné à Marie-Stéphanie VERVAEKE), Madame Emmanuelle VANDOORNE (pouvoir donné à Claudine HEYMAN), Madame Sandra VANELSLANDE (pouvoir donné à Mme le Maire), Madame Camille VYNCKIER-LOBROS (pouvoir donné à Robin DELPLANQUE), Monsieur Clément VERRAEST (pouvoir donné à Alain RIME).

2 - CREATION DU COMITE DES AINES

Rapport de Madame le Maire

Vu en commission générale le 16 septembre 2024.

Le conseil des aînés est une instance de démocratie locale créée par délibération du conseil municipal.

Cette instance consultative permet d'une part aux seniors Neuillois de jouer un rôle actif dans la vie locale et d'autre part, de mener des actions appropriées et adaptées aux besoins des seniors.

Le conseil des aînés est une structure apolitique et uniquement consultative sans pouvoir de décision.

Il est attendu des membres du conseil des aînés une attitude respectant les règles de bonne conduite communément admises.

Les critères d'éligibilité des seniors sont les suivants :

- Etre Neuillois de 55 ans et plus
- Ne pas être élu au conseil municipal
- Représentativité des quartiers et des tranches d'âge

Le conseil des aînés se réunit de façon trimestrielle.

Le conseil des aînés s'inscrit dans le temps par rapport à la durée d'une mandature municipale.

Le conseil est composé de 20 membres au maximum.

L'ensemble des membres constitue l'assemblée plénière du comité des aînés.

Aussi je vous propose de voter pour la mise en place de ce comité des aînés.

- **Ouï l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

ADOPTE

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations



Marie TONNERRE-DESMET


Maire de Neuville-en-Ferrain
Vice-Présidente du Département du Nord
Conseillère de la Métropole Européenne de Lille